



## Week end de la fête des mères

Par **cacov**, le **09/06/2012 à 22:15**

Bonjour,

Je me permets de m'adresser à vous car je suis dans la détresse totale.

J'ai vécu 5 ans avec une personne dont j'ai eu un enfant. Nous nous sommes séparés, il y a deux ans, nous sommes passés devant le juge des affaires familiales afin d'établir les conditions de la garde de notre enfant :

Donc, nous avons l'autorité parentale partagée, le domicile de l'enfant est chez la mère et nous avons un exercice libre la semaine (il va chercher notre enfant à 16 h 30 et me le ramène pour 18 h 45). Cette année j'ai les week ends impairs (mère). Cette année, pour la fête des mères, le père avait notre enfant, pour la fête des pères aussi. A ce jour, je suis dans l'obligation de demander notre enfant pour le week end de la fête des pères car nous devons nous déplacer à Hendaye pour le mariage de mon frère qui est restaurateur, le mariage se déroule le lundi. Je n'ai pas réclamé le week end de la fête des mères parce que j'ai réclamé notre fils pour le week de la fête des pères pour descendre tranquillement dans le sud de la France.

Ma question est la suivante : dans le jugement, il n'a pas été précisé que pour le week end de la fête des pères, je devais donner mon enfant au père et vice versa. est ce que le père a le droit de me refuser de faire un échange de week end entre la fête des mères et la fête des pères.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Dans cette attente

Cordialement

Carole

Par **Tisuisse**, le **10/06/2012 à 06:43**

Bonjour,

A défaut d'entente et d'accord amiable des 2 parents, la maman doit s'en tenir au strict respect de la décision de justice même si cette décision lui paraît défavorable.

Cependant, en cas de désaccord, si elle veut votre fils pour cette date, il lui faut demander l'autorisation au juge aux affaires familiales. Sans le feu vert du juge, si elle part avec votre fils, cela sera considéré comme une "non présentation d'enfant" et c'est un délit sanctionné par la

loi (tribunal correctionnel).rnrnConclusion : qu'elle négocie cet accord directement avec vous, tout le monde y gagnera.